



Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Moyenne et Basse
Vallée de l'Ognon

COMPTE RENDU

RÉUNION SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA MOYENNE ET BASSE VALLÉE DE L'OGNON

SÉANCE DU 5 MARS 2014

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 1^{er} Mars 2014, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué pour une assemblée extraordinaire le mercredi 5 mars à 20h00 et peut délibérer sans condition de quorum

L'an deux mil quatorze, le 5 mars à 20h00, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDY,

Date de convocations : 01/03/2014

Affichage le : 01/03/2014

Présents : Bernard DUMONT-Serge LAMBERT-Roland DOMARTIN-Jean RABBE-Guy DIDIER-Annette LAPALUS-Alain BLONDEAU-Jean-Jacques NOEL-Sylvette POIGEAUT-Jean-Pierre BORDY-Dominique FAIVRE-Jean-Luc VALEUR-Patrick OUDOT-Marcel GRAND-Hubert PELCY-Mickaël RIETMANN-Jean-Louis RAGUIN-Brigitte TRIPIER-Patrick MEUTELET-Michel MOUILLET-Frédéric ROY DE LACHAISE-Elisabeth WALTER-Daniel GAUTHEROT-Pascal LAFAILLE-Michel MAURICE-Christian MONTEL-Damien TISSERAND-Bernard BRULET-Pascal DUCRET-Daniel PRIOLET-Denis DUBILLARD-Jacqueline COPPO-André MATHEZ-Michel TOURNIER-Gilles LAVIEZ-Yves KRATTINGER-Annick JACQUEMET-Gérard GALLIOT.

Absents excusés : Georges DENIZOT-Pascal CHATELAIN- Jean-Claude GAY.

Procurations : Didier MOREAU donne pouvoir à Patrick OUDOT-Françoise JANNEAULT donne pouvoir à Annette LAPALUS-Marie Claude THIEBAUT donne pouvoir à André MATHEZ.

Absents : Bernard DEWILDE-Pierre BRACHOTTE-Jean-Paul SIROUTOT-Claude RUFFY-Lionel VUILLIER-Thierry LAIRON-Jean-Jacques BONNOTTE-Jacques DELAVELLE-Daniel GILBERT-Guy PARTY-Sylvain PICARD-Jean-Claude CORGET-Fabrice ANDRE-Michel CLAUSSE-Dominique CATHENOD-Guillaume PINON-Alain DELABOISSIERE-Bernard GRAVERET-Patrick ROY DE LACHAISE-Vincent PALMERO-Dominique MAHON-Michel GAUGRY-Serge MANDRET-Jean-Paul LARUE-Pierre BEURAUD-Bernard FEDY-Sébastien DREZET-Philippe GRANDGUILLAUME-Dominique LECLERCQ-Jean-Paul DELFOUR-Jean-Pierre DROUHIN-Jean-Paul CHUZEVILLE-Benoît ALLIOT-Hervé HEURAUX-Pierre JUILLARD-Jean-Paul FAIVRE-Bernard CLERC-Didier CABESTANT-Gérard BONTOUR-Maurice FASSETNET-Edwige EME-Philippe BELLUCHE-Danièle NEVERS-Dominique TRONCIN.

Suppléants présents : Bernard VINCENT-Patrice DUCRET-Jean-Luc GAY.

Nombre de voix en exercice : 88

Nombre de voix présente : 38

Nombre de voix représentées : 39

ORDRE DU JOUR :

- ↵ Désignation et approbation du procès verbal
- ↵ Compte Administratif. Compte de Gestion. Affectation de résultat.
- ↵ Budget 2014
- ↵ Participation de fonctionnement (communes et CG)
- ↵ CDEI (Chantier Départementaux)
- ↵ Demande subvention Agence de l'Eau : postes techniciens
- ↵ Annulation délibération : Adhésion du Syndicat de la Résie (Bureau du 17/10/2013)
- ↵ Retrait commune Châtillon le Duc
- ↵ Programme des travaux
- ↵ Questions diverses

Objet: Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité Syndical

Rapporteur, Monsieur Jean-Pierre BORDY, Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Jean-Pierre BORDY :

- ouvre la séance du Comité Syndical,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

Le Comité Syndical à l'unanimité :

- nomme Frédéric ROY DE LACHAISE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 26 octobre 2013.

Les comptes-rendus et les procès verbaux des séances de Comité Syndical peuvent être consultés au SMAMBVO, et sont également transmis sous forme papier aux membres du Comité Syndical.

Rapport adopté à l'unanimité

Objet de la délibération : Compte Administratif 2013– Compte De Gestion 2013 – Affectation De Résultat De La Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon

Le Président présente le Compte Administratif 2013 aux membres du Comité Syndical.

Le Président s'étant retiré des débats, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2013, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	315 389.55	150 869.38
Recettes	330 209.51	56 025.82
Excédent	14 819.96	Déficit - 94 843.56

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat solde	Restes à réaliser dépenses	Restes à Réaliser Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement	315 389.55	330 209.51	131 277.00	146 096.96			146 096.96
Investissement	150 869.38	56 025.82	575.30	- 94 268.26	498 180.00	608 265.00	15 816.74
TOTAL	466 258.93	386 235.33	131 852.30	51 828.70			161 913.70

Se prononçant sur l'affectation du résultat, le Comité Syndical constate :

1) un excédent de fonctionnement de 14 816.96
 Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté : 131 277.00
Soit un excédent global de fonctionnement de 146 096.96€

2) un déficit d'investissement de - 94 843.56
 Auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté 575.30
 Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement recettes 608 265.00
 Auquel il convient d'ajouter les RAR d'investissement dépenses 498 180.00
Soit un excédent global d'investissement de 15 816.74 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- au compte 001 (dépenses d'investissement) pour la somme de - 94 268.26 €
- au compte 002 (recette de fonctionnement) pour la somme de 146 096.96 €

Objet de la délibération : Budget Primitif 2014

Le Président présente le Budget Primitif 2014 à l'Assemblée, à savoir :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	562 674.00	562 674.00
Investissement	2 502 847.00	2 502 847.00

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte à l'unanimité:

- le budget 2014
(Vous trouverez en PJ le Budget 2014 sous format Excel)
- *Remarques:* Dans budget Investissement recette au compte 1328, la ligne « Terrain/Chausse » plan de gestion la subvention accordée est de 100% (80% Agence de l'Eau et 20% SED-CAGB) et ramène donc la subvention à 15 860 €.
Dans budget Investissement recette au compte 1328, la ligne « Mesures /compensatoires » la participation de l'Agence de l'Eau est calculée sur 8 ha (34 711 €) et sur 22 ha pour le SED-CAGB (95 456 €)

Objet de la délibération : Participation au Fonctionnement 2014

La participation au fonctionnement 2014, se décompose comme suit :

- participation des communes : 120 100 €.
- participation des conseils généraux :
 - * Doubs : 41 000 €
 - * Haute Saône : 47 736 €
 - * Jura 9 547 €

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu :

- Adopte cette proposition
- Autorise le Président à signer et à mandater tout document relatif à cette proposition

Pour : 31 Contre : 8 Abstention : 0

Objet de la délibération : Convention Chantier d'Insertion

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'il y a lieu de préparer les chantiers de travaux pour le traitement de la végétation ainsi que pour l'enlèvement d'embâcles suite au programme de travaux d'entretien prévus.

En fonction des travaux à réaliser, le nombre de jours d'intervention est fixé à 100 jours jusqu'au vote du budget de l'année 2015.

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, décide à l'unanimité :

- De retenir l'Association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion (CDEI),
- Autorise le Président à signer la convention pour une durée de 100 jours pour l'année 2014 et jusqu'au vote du budget 2015.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette convention.

Objet de la délibération: Demande de Participation Financière à l'Agence de l'Eau: Postes Techniciens.

Le Président, informe les membres du Comité Syndical, qu'il sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau, pour les dépenses prévisionnelles 2014, de fonctionnement et d'investissement, relatives aux deux postes techniciens,

Le Comité Syndical, après délibération adopte à l'unanimité cette proposition :

- Autorise le Président à solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide financière.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Objet de la délibération : Annulation « Adhésion de la Résie » (Délibération du Bureau du 17 octobre 2013)

Lors du Bureau Syndical du 17 octobre 2013, une délibération relative à l'adhésion du Syndicat de la Vallée de la Résie avait été prise à l'unanimité. Cependant à la réunion du Comité Syndical du 26 octobre 2013, les membres étaient favorables à ce projet, mais n'ont pas délibéré pour l'instant, il y a donc lieu d'annuler la délibération prise par le Bureau Syndical du 17 octobre 2013.

Les membres du Comité Syndical, l'exposé du Président entendu, adopte cette proposition.

Objet de la délibération : Retrait de la commune de Châtillon le Duc

Vu le schéma départemental de coopération intercommunal du Doubs arrêté le 22 décembre 2011 par le Préfet en application de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2013151-0001 en date du 31 mai 2013 par lequel les limites territoriales de la commune de Châtillon le Duc ont été modifiées afin de créer un point de contact entre les communes de Geneuille et de Chevroz et de supprimer ainsi la discontinuité territoriale au sein de la communauté de communes du Val de la dame Blanche.

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'en date du 17 décembre 2013, la commune de Châtillon le Duc a délibéré pour son retrait au sein du SMAMBVO.

Après délibération, le Comité Syndical s'oppose à l'unanimité au retrait de la commune de Châtillon le Duc, tant que le problème financier (indemnité due) ne sera pas résolu.

Objet de la délibération : Programme travaux 2014

Frayères : Cendrey, Thervay, Courchapon,

CENDREY

Les objectifs sont :

Amélioration fonctionnelle d'un site favorable à la reproduction du brochet.

Natures des actions nécessaires :

Connexion de la pièce d'eau amont avec le fossé par la création d'un chenal.

Éclaircissement de la végétation

Restauration des deux passerelles

Repositionnement ou remplacement de la buse

Action sur la Balsamine de l'Himalaya (plante annuelle à reproduction sexuée)

THERVAY

Les objectifs sont :

Amélioration fonctionnelle d'un site favorable à la reproduction du brochet.

Natures des actions nécessaires :

Création de la connexion aval de la pièce d'eau principale, création d'un chenal

Éclaircissement de la végétation

Création d'une passerelle

COURCHAPON

Les objectifs sont :

Amélioration fonctionnelle d'un site favorable à la reproduction du brochet.

Natures des actions nécessaires :

Création d'un chenal en décaissant la zone

Engazonnement

Installation de barbelé et piquets

Ces travaux favoriseront le développement de la végétation héliophytique et le fonctionnement hydraulique des sites améliorant la production du brochet (et des cyprinidés) ainsi que pour les insectes (odonates principalement).

Le Comité Syndical, l'exposé du Président entendu adopte cette proposition :

Autorise l'inscription au budget 2014 des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
Autorise le Président à effectuer la demande de subventions auprès des financeurs potentiels,
Autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la police de l'Eau
Autorise le Président à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

Questions Diverses :

Objet de la délibération : Enquête Publique : Désignation commissaire enquêteur « Creux-Bleu »

Le Président informe les membres du Comité Syndical, qu'en qualité de maître d'ouvrage pour la restauration de l'aval du ruisseau du Creux-Bleu et l'amélioration de la frayère à brochets sur la commune de Jallerange, le Syndicat doit procéder à l'ouverture d'enquête publique.

Le dossier étant jugé complet et régulier par la DDT du Doubs au vu des articles R.224-6 à R.214-8 du Code de l'Environnement, et conformément à l'article L.223-3 du Code de l'Environnement, 2^{ème} alinéa, le Syndicat doit saisir le Tribunal Administratif afin que celui-ci procède à la désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et d'un commissaire enquêteur suppléant, en vue d'ordonner la mise à enquête publique.

Le Comité Syndical, après délibération adopte à l'unanimité cette proposition :

- Autorise le Président à saisir le Tribunal Administratif
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition

Le Président annonce aux membres du Comité, qu'il arrête ses fonctions d'élus et les remercie de leurs implications au sein du Syndicat.

Fin de la séance à 22h20.

Le Président,
Jean-Pierre BORDY

